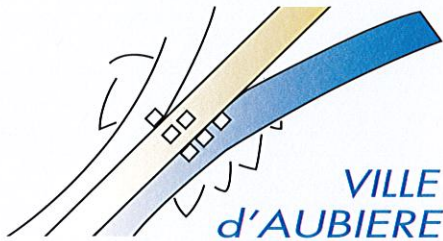


Aubière, le 22 décembre 2017



DDSP du Puy-de-Dôme
Monsieur Marc FERNANDEZ
Directeur Départemental de la Sécurité Publique
106 avenue de la République
63018 CLERMONT-FERRAND

Christian SINSARD
Maire



N/Réf : DGS-SA-MB/2017-124

Objet : Sécurité – secteur Burger King

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

Veillez trouver en copie le courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 20 décembre 2017.

Votre représentant à la commission de sécurité du 30 août 2017 pour l'ouverture du restaurant Burger King a émis un avis favorable, bien que j'ai pu faire remarquer avec insistance, à ses membres, l'importance de tenir compte des articles CO1, CO2 de l'arrêté préfectoral portant règlement opérationnel des SIS63 et des dispositions de l'article R123-13 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Maintenant que cet établissement a ouvert, j'attire votre attention sur la présence de vigiles opérant sur l'espace public en permanence.

Je souhaiterais savoir si ces personnes ont reçu la formation et l'agrément de votre service, puisque, tels que des agents de police nationale, ces derniers s'octroient la prérogative d'autoriser ou pas l'accès sur une voie publique.

Je m'interroge aussi sur la question de savoir si la sécurité publique relève bien toujours de la compétence régaliennne de l'Etat puisque les policiers que vous dépêchez régulièrement sur le terrain, depuis l'ouverture du restaurant Burger King, laissent faire sans aucune remarque.

Je voudrais savoir quelle attitude adopter dans l'hypothèse où, les riverains impactés désormais par les nuisances que tous les services de l'Etat n'ont pas voulu voir, s'organisaient aussi en milice privée.

Comptant, comme habituellement, sur votre efficacité que j'ai toujours pu mesurer et apprécier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, en l'expression de mon plus profond respect et mes sincères salutations.

Bien à tous.

